

Données financières vérifiées

Fonds de secours de **La Société canadienne de
la Croix-Rouge** – Séisme et tsunami en Asie

Le 31 mars 2005

Fonds de secours de **La Société canadienne de la Croix-Rouge** – Séisme et tsunami en Asie

Le 31 mars 2005

Index des données financières

Rapport des vérificateurs	1
État des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires	2
État de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires	3
Notes afférentes aux données financières	4-6

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Conseil des gouverneurs de
La Société canadienne de la Croix-Rouge

Nous avons vérifié l'état des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires du **Fonds de secours de La Société canadienne de la Croix-Rouge – Séisme et tsunami en Asie** au 31 mars 2005, et l'état de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires pour la période du 26 décembre 2004 (date de prise d'effet) au 31 mars 2005, préparés selon les principes comptables décrits à la Note 2. La responsabilité de ces données financières incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces données financières en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les données financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des données financières.

Comme c'est le cas de nombreux organismes de bienfaisance, la Société tire des produits sous forme d'apports aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante si ces produits ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification des apports aux campagnes de financement s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Société, et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants comptabilisés au titre des apports aux campagnes de financement et aux fonds nets disponibles pour les bénéficiaires.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier si les apports aux campagnes de financement mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces données financières donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires du **Fonds de secours de La Société canadienne de la Croix-Rouge – Séisme et tsunami en Asie** au 31 mars 2005 ainsi que de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires pour la période du 26 décembre 2004 au 31 mars 2005 selon les principes comptables décrits à la Note 2.



Comptables agréés
Le 9 juin 2005

**Fonds de secours de La Société canadienne de la Croix-Rouge –
Séisme et tsunami en Asie**

**ÉTAT DES FONDS NETS DISPONIBLES POUR LES
BÉNÉFICIAIRES**

[en milliers de dollars]

Au 31 mars

2005
\$

ACTIF

Actif à court terme

Espèces et quasi-espèces

 Grevées d'affectations d'origine externe

170 028

 Grevées d'affectations d'origine interne (revenus de placements)

459

Débiteurs

52 170

Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires

222 657

Voir les notes afférentes

Au nom du Conseil,

Président

Président,

Comité national de
vérification et des finances

**Fonds de secours de La Société canadienne de la Croix-Rouge –
Séisme et tsunami en Asie**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES FONDS NETS DISPONIBLES
POUR LES BÉNÉFICIAIRES**

[en milliers de dollars]

pour la période du 26 décembre 2004 (date de prise d'effet) au 31 mars 2005

	<u>2005</u>
Augmentation de fonds	\$
Apports <i>[note 3]</i>	218 796
Programme de fonds d'équivalence du gouvernement fédéral <i>[note 3]</i>	51 420
Revenus de placements	459
Augmentation totale de fonds	<u>270 675</u>
Diminution de fonds	
Charges des programmes	
Secours immédiats aux sinistrés	37 379
Relèvement	165
Total des charges des programmes	<u>37 544</u>
Services de soutien	
Soutien aux campagnes de financement <i>[note 4]</i>	8 713
Soutien direct à la programmation <i>[note 4]</i>	1 761
Total des services de soutien	<u>10 474</u>
Diminution totale de fonds	<u>48 018</u>
Augmentation nette de fonds	222 657
Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires, au début de la période	<u>0</u>
Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires, à la fin de la période	<u><u>222 657</u></u>

Fonds de secours de La Société canadienne de la Croix-Rouge – Séisme et tsunami en Asie

NOTES AFFÉRENTES AUX DONNÉES FINANCIÈRES

[en milliers de dollars]

pour la période du 26 décembre 2004 (date de prise d'effet) au 31 mars 2005

1. OBJECTIF ET AUTORITÉ DU FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – SÉISME ET TSUNAMI EN ASIE

L'objectif et l'étendue du Fonds de secours de La Société canadienne de la Croix-Rouge – Séisme et tsunami en Asie (le Fonds) ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs de La Société canadienne de la Croix-Rouge (la Société) le 26 février 2005. Les données financières présentées reflètent l'incidence de ces décisions rétroactivement au 26 décembre 2004.

À la suite des décisions prises par le Conseil des gouverneurs, le Fonds est utilisé exclusivement pour répondre aux besoins en rétablissement immédiats et à long terme des personnes d'Asie frappées par le séisme et le tsunami le 26 décembre 2004, et les revenus de placements sont entièrement affectés au Fonds. Les volontés signifiées par les donateurs qui sont plus précises que le but général du Fonds (par exemple, utiliser les contributions dans un pays en particulier) seront rigoureusement respectées, et les fonds seront utilisés conformément à la volonté du donateur. Le Conseil des gouverneurs a approuvé la répartition du Fonds dans les fiducies suivantes :

- a) Sans affectation particulière
- b) Contribution d'équivalence de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)
- c) Sri Lanka
- d) Indonésie
- e) Inde
- f) Thaïlande
- g) Fonds du gouvernement de l'Alberta

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les données financières ont été préparées selon les conventions comptables suivantes :

Présentation

Les données financières ci-jointes présentent les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires ainsi que les produits et charges des activités du Fonds. Le Fonds consiste en un ensemble de comptes distincts maintenus par la Société, et ne comprend que les activités financières associées à l'intervention de la Société lors du séisme et du tsunami en Asie.

Le Fonds est un segment d'activité non constitué de la Société. Par conséquent, ces données financières pourraient ne pas être indicatives de l'activité financière qui aurait été réalisée par le Fonds s'il avait été exploité comme un organisme non affilié.

Fonds de secours de La Société canadienne de la Croix-Rouge – Séisme et tsunami en Asie

NOTES AFFÉRENTES AUX DONNÉES FINANCIÈRES

[en milliers de dollars]

pour la période du 26 décembre 2004 (date de prise d'effet) au 31 mars 2005

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Présentation (suite)

Les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2005 sont présentés dans les états financiers de La Société canadienne de la Croix-Rouge à titre de revenus reportés, et à titre d'actif net grevé d'affectations d'origine interne pour la portion des revenus de placements.

Services bénévoles

Le Fonds bénéficie grandement des services assurés gratuitement sous forme de travail bénévole dans l'exercice de diverses activités. La valeur des services bénévoles n'est pas constatée dans les données financières, puisqu'elle est difficile à mesurer.

Comptabilisation des produits

Les apports d'entreprises et de gouvernements sont comptabilisés à titre de produits à la première des deux éventualités suivantes : la date de réception de l'apport ou la date à laquelle l'apport devient une créance en vertu de l'accord de financement applicable. Les dons de particuliers sont comptabilisés à titre de produits au moment de leur réception.

3. APPORTS AU FINANCEMENT

Les apports aux campagnes de financement consistent en des dons provenant des sources suivantes :

	2005
	\$
Apports aux campagnes de financement	
Donateurs particuliers admissibles en vertu du Programme de contributions d'équivalence de l'ACDI (i)	132 479
Entreprises, gouvernement provincial et autres	86 317
	<hr/>
	218 796
Contribution d'équivalence de l'ACDI (i)	51 420
	<hr/>
Total des apports aux campagnes de financement	270 216

(i) L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a convenu de fournir des contributions d'équivalence cumulatives équivalant au total des dons reçus des donateurs particuliers jusqu'au 11 janvier 2005 inclusivement. Les contributions seront versées en fonction des propositions de programmation approuvées. Au 31 mars 2005, le Fonds a soumis une proposition de programmation de 70 000 \$, dont 51 420 \$ ont été approuvés, et le solde est reporté d'avance en attendant l'approbation de l'ACDI.

**Fonds de secours de La Société canadienne de la Croix-Rouge –
Séisme et tsunami en Asie**

NOTES AFFÉRENTES AUX DONNÉES FINANCIÈRES

[en milliers de dollars]

pour la période du 26 décembre 2004 (date de prise d'effet) au 31 mars 2005

**4. FRAIS DE SOUTIEN ET TRANSACTIONS AUPRÈS D'ORGANISMES
APPARENTÉS**

Pour la période du 26 décembre 2004 au 31 mars 2005, la Société a entièrement soutenu le Fonds, sur le plan administratif et autres, en matière de soutien aux campagnes de financement et de soutien direct à la programmation.

Soutien aux campagnes de financement – représente les frais engagés pour solliciter des contributions, notamment le publipostage à réponse directe, les accusés de réception et reçus officiels de dons, des publicités données à titre gracieux, le traitement des dons, les frais de cartes bancaires et de cartes de crédit reliés aux dons, les honoraires de vérification supplémentaires; le soutien logistique et comptable; l'équipement; les frais d'installation et d'entretien des centres d'appels et des numéros sans frais et les systèmes de suivi de l'aide aux bénéficiaires. L'ensemble de ces frais représente 3,2 % des fonds reçus.

Soutien direct à la programmation – représente les activités de soutien direct nécessaires à l'intervention lors du sinistre, notamment les approvisionnements de secours, les visites sur le terrain, les évaluations et missions du personnel et les services de soutien.